



CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Inscrits au titre des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), les CADA font partie des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile mentionnés dans le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social, administratif et juridique des personnes durant toute la durée de la procédure de leur demande d'asile. Les personnes en procédure normale ou accélérée sont orientées par le Dispositif National d'Accueil (DNA) géré par l'OFII.

CAPACITÉ ET IMPLANTATION :

Une capacité de 340 places réparties sur le territoire de la façon suivante avec un potentiel de 10 places en plus pour optimiser le taux d'occupation :

Territoire NORD : 83 places			
Localités	Le Creusot		Montchanin
Nombre de places	70 (24 logts / 1 collectif de 20 places)		13 (3 logements)
Territoire OUEST : 61 places			
Localités	Montceau-les-Mines		Blanzay
Nombre de places	53 (15 logements)		8 (2 logements)
Territoire SUD : 95 places			
Localités	Cluny	Tournus	Mâconnais (Mâcon, La Chapelle-de-Guinchay)
Nombre de places	23 (5 logements)	39 (9 logements)	33 (7 logements)
Territoire EST : 111 places			
Localités	Chalon-sur-Saône (Lux, Chatenoy-le-Royal)		Louhans
Nombre de places	97 (22 logements)		14 (3 logements)

FINANCEMENT :

Établissement autorisé depuis le 28 novembre 2006 financé par dotation globale (Ministère de l'Intérieur) sur le BOP 303 "Immigration et Asile" à un prix de journée de 21,91 €.

Données quantitatives

En 2025, le CADA à pris en charge **503 personnes**, représentant 123 484 journées, soit un **taux d'occupation de 99,50 %** contre 80,55 % en 2024.

Cet excellent taux d'occupation est le fruit du travail rigoureux de l'ensemble des professionnels du CADA en travaillant en étroite collaboration avec nos services techniques et les artisans pour accélérer les travaux engagés. Chacun veille à mettre tout en œuvre pour accueillir le plus rapidement possible et ainsi éviter les indisponibilités.

De plus, la captation supplémentaire de logements a permis d'atténuer le nombre de journées en indisponibilité et de retrouver les places autrefois perdues par la transformation de logements familles en logements isolés.

Typologie du public :

200 nouvelles personnes ont été accompagnées au cours de cette année.

Nombre de personnes accompagnées				
Année	TOTAL	Dont nombre de ménages	Dont nombre de majeurs	Dont nombre de mineurs
En 2025	503	256	308	195
En 2024	524	230	312	212
En 2023	466	216	294	172
En 2022	460	261	290	170
En 2021	397	185	235	162

Le CADA a accompagné **503 personnes en 2025**, dont **204 hommes**, **104 femmes** et **195 enfants**. Sur les 256 ménages, nous avons accueilli **184 isolés** (37 % effectif global) dont 158 hommes et 26 femmes. Ce ratio est sensiblement le même que les années précédentes car pour stabiliser nos places il nous était nécessaire d'éviter de changer les compositions familiales dans les logements. Le nombre de **familles** quant à lui s'élève à **72**.

Durée de séjour :

Cette année, **160 personnes** sont **sorties** du CADA et **200 personnes** sont **entrées** soit un **turn over** de **53 %**.

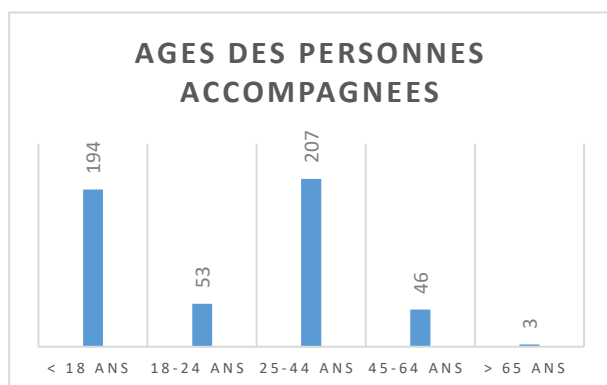
La **durée moyenne de séjour** des personnes qui ont quitté le CADA en 2025 est de **13 mois** contre 22 mois l'an dernier.

La **durée minimale** est de **6 jours** tandis que la **durée maximale** est de **20 mois**.

Les RMU systématiques n'accélèrent pas forcément les sorties des ménages déboutés et indus mais ils ont le mérite de judiciariser des procédures au-delà du CADA. Nous rappelons ainsi aux personnes accompagnées que nous sommes dans un Etat de droit et que nul n'est au-dessus de la loi.

Les ménages BPI continuent d'être confrontés à l'insuffisance de place en CPH et au manque de logements toutes typologies confondues. Ceci vient freiner leurs sorties et allonge leurs durées de séjour.

Âges des personnes accompagnées :

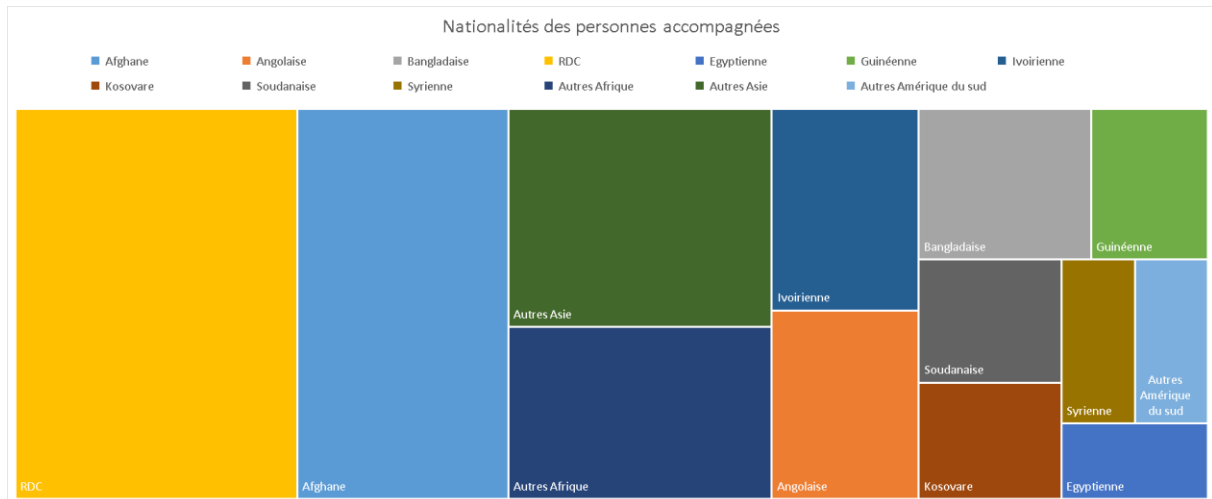


Les **mineurs** représentent **39 %** des personnes accompagnées soit un peu plus d'un tiers comme les années précédentes.

La **tranche la plus importante** est celle des **25-44 ans** qui s'élève à **41 %**.

Les jeunes adultes âgés de **18 à 24 ans** ne représentent que **11 %** des personnes accueillies.

Origine géographique des personnes accompagnées :



En 2025, nous avons accueilli **38 nationalités** contre 31 en 2024. Le graphique ci-dessus permet de visualiser rapidement la part considérable de personnes qui viennent de **République Démocratique du Congo (RDC)**. Elles étaient 113 en 2025 contre 89 en 2024. Le nombre **d'afghans** a lui un peu diminué, il est passé de 89 en 2024 à 82 cette année. Le nombre de personnes bangladaises à presque diminué de moitié. Il est passé de 41 en 2024 à 25 en 2025.

Les demandeurs d'asile originaires de la RDC passent devant les Afghans en nombre de dossiers au niveau national avec près de 12 000 dossiers déposés. Des combats font rage au nord Kivu et au sud Kivu en RDC. Et pourtant 70 % des demandes d'asile des personnes de RDC sont rejetées.

En 2025 en France, la nationalité ukrainienne se maintient en tête avec 11 677 primo-demandes, suivie de près par les nationalités congolaise (RDC) (11 553) et afghane (11 394). À elles seules, ces trois nationalités représentent près de trois primo-demandes sur dix. Au CADA en 2025 nous n'avions aucun ukrainien puisqu'ils n'étaient pas hébergés sur des dispositifs du DN@.

De **nouvelles nationalités**, absentes l'année dernière, nous ont rejoints cette année : 1 personne vénézuélienne ; 5 personnes palestiniennes ; 4 personnes népalaises ; 5 personnes brésiliennes.

62 % des personnes accompagnées étaient **allophones**.

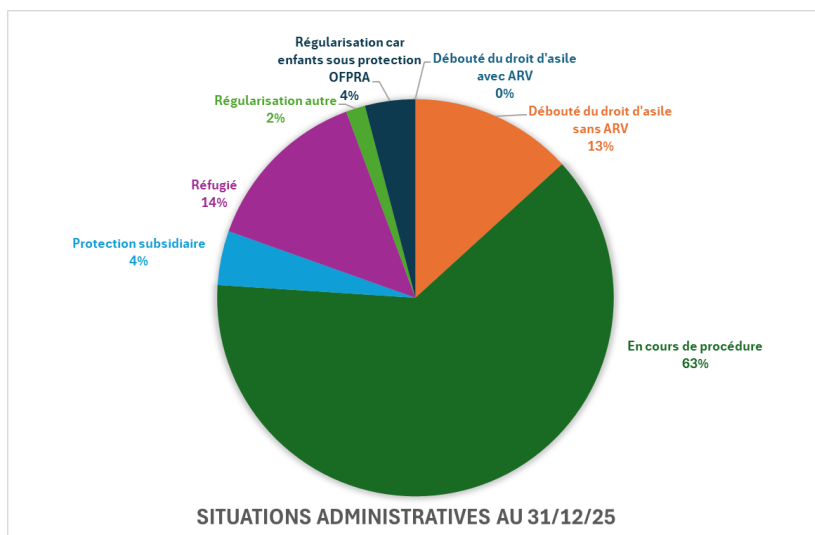
Procédures administratives :

Demandes d'asile :

En 2025, **296 dossiers de demande d'asile ont été déposés à l'OFPRA** et **138** ont fait l'objet d'un **recours à la CNDA**. Sur ces deux phases d'accompagnement à la procédure, les équipes traitent l'instruction du dossier, l'aide au récit, les compléments de dossier, les dossiers AJ, les recours, la préparation aux entretiens, les explications de la décision et pour finir la préparation à la sortie du CADA. Même si la tendance penche vers une accélération des délais de procédure, il demeure de grandes disparités dans les traitements des dossiers pour lesquelles nous n'avons pas d'explication. Les deux chambres territoriales de la CNDA qui ont été mises en place en septembre 2024 à Lyon facilitent grandement les démarches des personnes. Elles peuvent rencontrer plus facilement leurs avocats lorsque ceux-ci travaillent à Lyon et se rendent plus facilement aux audiences.

68 personnes ont été reconnues BPI : 50 réfugiés et 18 qui ont obtenu une protection subsidiaire. C'est 75 personnes de moins que l'année précédente.

Au 31 décembre :



344 personnes occupaient le CADA dont :

⇒ **227** étaient **en cours de procédure**

⇒ **42** étaient **déboutées** du droit d'asile sans ARV

⇒ **14** en **protection subsidiaire**

⇒ **44** sont **réfugiés**

⇒ **12** sont **régularisés** car enfants sous protection OFPRA

⇒ 5 ont obtenu une régularisation "autre".

Le nombre de journées des **déboutés indus** s'élève à 14 684 et représente **12 %** du nombre total de journées.

Le nombre de journées des **BPI indus** s'élève à 16 676 et représente **13,50 %** du nombre total de journées.

Régularisation :

16 personnes ont déposé un dossier de demande de régularisation auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire. Les demandes sont réparties de la manière suivante :

Titre de séjour pour des raisons de santé	5
Régularisation par le travail	2
Parent d'enfant étranger malade	1
Parent d'un enfant réfugié	7
Conjoint de BPI	1

Les 7 demandes de titres pour parents d'enfants réfugiés ont abouti favorablement. Tout comme une demande de titre étranger malade et une demande pour conjoint de BPI. Les autres demandes n'ont pas reçu d'issue positive.

Les sorties :

160 personnes (soit 99 ménages) sont sorties du CADA contre 217 en 2024 (97 ménages).

Les commissions fluidité mensuelles organisées par la Préfecture en présence de la DDETS, du SIAO, de l'OFIL et de l'ensemble des opérateurs perdurent et permettent de trouver des solutions de sortie pour les déboutés et les BPI. Lorsque les ménages sont déboutés de leur demande d'asile ils quittent le plus souvent le CADA sans donner d'adresse. S'ils ne respectent pas les délais de sortie nous engageons des RMU de manière systématique et sans délai.

Les ménages BPI peuvent être orientés vers différentes solutions, en fonction de leurs besoins et de leur degré d'autonomie. Nous pouvons constater dans le tableau ci-dessous que seules **40 personnes** sont parties en **logement autonome**. La saturation du parc immobilier ne facilite pas les choses. Sur l'année 2025, **2 dossiers DALO ont été déposés** par suite d'attente de plus d'un an et demi.

Le dispositif AGIR, porté par COALIA s'est retrouvé très vite saturé et a dû revoir ses critères d'admission à la hausse pour répondre aux situations les plus précaires. Alors qu'un double accompagnement avec le CADA était possible au début, AGIR a exigé une entrée en logement avant de pouvoir intervenir ce qui a retardé les délais de demande.

Type de sortie	Nombre de personnes		2024
	2025		
Logt bailleur public	33	21 %	27,19 %
Logt bailleur privé	7	4 %	8,29 %
Chez des tiers	15	9 %	11,98 %
Mesures d'accompagnement :			
AVDL	1	0,6 %	3,23 %
AGIR	25	16 %	17,05 %
Secteur	3	1,9 %	0,92 %
Hébergement d'insertion :			
CPH	16	10 %	6,45 %
CHRS	10	6,2 %	0 %
Logement accompagné :			
Résidence sociale	1	0,6 %	0,92 %
IML / IML BPI	3	1,9 %	2,30 %
Parti sans laisser d'adresse	73	46 %	52,07 %
Retour volontaire au pays d'origine (ARV)	2	1,2 %	4,61 %

Le nombre de sorties en CPH est sensiblement le même qu'en 2025. Nous avons cependant 10 personnes qui ont intégré un **CHRS (soit deux familles)** tandis qu'il n'y en avait aucune l'an dernier. L'accélération des procédures de demande d'asile, bien qu'elle vise à raccourcir les délais administratifs, peut avoir des conséquences complexes pour les personnes concernées. Ce rythme soutenu ne leur laisse souvent ni le temps d'apprendre le français, ni celui de comprendre les codes et le fonctionnement de la société française. Ils peinent alors à développer leur autonomie. Dans ces conditions, l'accès au logement devient difficile, faute de repère et d'accompagnement suffisant.

46 % des personnes sorties sont **parties sans adresse**. Dans ces 73 personnes il y a des déboutés mais aussi des BPI qui choisissent de s'installer et de tenter de s'insérer dans une autre ville. Lorsqu'on accompagne des personnes pendant des mois, parfois dans des moments de grande vulnérabilité et qu'elles disparaissent du jour au lendemain, la situation peut être difficile pour les travailleurs sociaux. Ne pas dire au revoir et ne pas clore un accompagnement de manière apaisée est difficile mais cela fait partie du quotidien.

Les **déboutés du droit d'asile représentent 44 % des 160 personnes sorties** soit 70 personnes. 3 ont rejoint leur pays d'origine via l'Aide au Retour Volontaire de l'OFII. Ils représentaient 10 personnes en 2024.

Pour la **signature du CIR**, **65 %** de nos BPI ont été convoqués à l'OFII dans un délai moyen de **74 jours** après le RDV en Préfecture.

En 2025 **concernant les personnes sorties**, **19 %** étaient en **demande d'emploi**, **3 %** étaient en **CDD**.

Scolarité :

Niveau scolaire à l'arrivée (nombre de personnes)			
Maternelle	24	Lycée général	3
Primaire	35	Lycée prof.	1
Primaire UPE2A	15	Lycée FLS	3
Collège	18	Autre	6
Collège FLS	6		

Les enfants non francophones sont, dans la mesure du possible et selon les secteurs, orientés dans des classes dites d'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) mais le nombre de places y est limité.

Ces classes ne sont pas présentes dans tous les collèges, ce qui implique pour certains élèves de devoir faire jusqu'à deux heures de trajet en bus par jour pour s'y rendre. Parfois, lorsqu'ils ont plus de 16 ans, les enfants ne sont pas scolarisés, à moins que la barrière de la langue soit levée (selon les villes). L'absence de solution de scolarisation pour des adolescents de 16 ans peut entraîner des conséquences lourdes sur leur équilibre moral et fragiliser leur processus d'insertion en France.

À Mâcon, il existe une dérogation pour les jeunes Afghans, qui peuvent être scolarisés en UPE2A, lorsqu'ils ont 17 ans révolus. Néanmoins à Louhans, aucun jeune n'est affecté au lycée quand il a 16 ou 17 ans.

C'est aussi le cas à Tournus : les enfants sont scolarisés au collège et bénéficient d'une heure de FLE en plus, par rapport aux autres élèves.

Dans le secondaire, l'attente de l'affectation scolaire est longue (entre 1 et 4 mois selon les territoires). À Louhans, un travail partenarial permet à des élèves allophones de bénéficier de 5 heures de français par semaine, avant d'obtenir une affectation effective. À la Chapelle-de-Guinchay, un bénévole FLE de l'association Le Pont s'est porté volontaire pour intervenir au domicile de la famille auprès des trois enfants qui parlaient portugais. Ils ont intégré le collège 2 mois après en ayant de bonnes bases en français.

Formation en Français Langue Étrangère (FLE) :

Comme les années précédentes, l'année 2025 a été marquée par une dynamique soutenue dans notre programme de Formation en Français Langue Étrangère (FLE). Notre équipe de près de **29 bénévoles** s'engage à dispenser des cours de français de qualité aux demandeurs d'asile hébergés, contribuant ainsi à leur intégration linguistique et sociale.

Ils interviennent le temps de la procédure d'asile, auprès d'une ou plusieurs personnes sur plusieurs villes dans le département.

135 apprenants sur le département bénéficient d'une séance par semaine (soit 1h30 environ) en groupe ou en individuel.

La période peut être fracturée par les absences dues à des rendez-vous liés à la santé, aux procédures administratives, aux indisponibilités du bénévole ou aux absences ponctuelles des personnes accompagnées.

L'accompagnement FLE peut représenter **50 heures sur une année pour un accompagnement** très régulier.

Ces petits cours permettent à l'apprenant de maintenir du lien social et d'acquérir les premiers thèmes de séances de la vie quotidienne sur la base du **référentiel A1.1** (se présenter, se déplacer, faire des achats, parler de sa santé).

Les progrès restent seulement mesurables à l'oral, la personne peut commencer à s'exprimer et se faire comprendre.

Répartition géographique et infrastructure :

Nos activités de FLE sont étendues sur l'ensemble de nos antennes afin de faciliter l'accès aux cours pour nos bénéficiaires. Chaque site est équipé de ressources pédagogiques spécifiquement adaptées aux adultes, constamment actualisées pour refléter les dernières avancées pédagogiques et les suggestions des bénévoles.

Partenariats et collaboration :

À noter également notre partenariat avec l'association Solid'R, intervenant de manière indépendante dans nos locaux au Creusot, enrichissant ainsi notre offre de cours de FLE. Dans un souci d'exhaustivité, les demandeurs d'asile sont orientés vers d'autres initiatives de formation linguistique disponibles sur le territoire, en collaboration avec diverses associations. Cette approche permet de répondre à une variété de besoins linguistiques et de maximiser les opportunités d'apprentissage pour nos bénéficiaires.

Engagement et développement professionnel :

Nos bénévoles constituent un pilier essentiel de notre programme de FLE. Ils sont régulièrement conviés à des temps forts de l'association ainsi qu'à des sessions de formation, adaptées aux spécificités de chaque territoire. Ces occasions favorisent l'échange de bonnes pratiques, le partage d'expériences et la consolidation de compétences, assurant ainsi la qualité et la pertinence de nos interventions.

Parallèlement aux cours de langue, nous proposons une gamme d'activités visant à favoriser le lien social, les interactions interculturelles et la découverte de la culture française. Parmi celles-ci, des visites à la médiathèque, des sorties estivales, des visites d'expositions et la célébration de fêtes traditionnelles offrent des opportunités uniques d'apprentissage informel et d'intégration.

Adaptabilité et stabilité :

Notre programme de FLE demeure flexible pour s'adapter aux rythmes de vie des demandeurs d'asile, ainsi qu'aux disponibilités des bénévoles et aux ressources spatiales à notre disposition. Cette flexibilité garantit une continuité de l'offre éducative tout en tenant compte des contraintes logistiques et humaines.

Nos missions dans le domaine du FLE témoignent de notre engagement envers l'intégration linguistique et sociale des demandeurs d'asile. Nous dispensons des cours adaptés aux besoins individuels de nos bénéficiaires tout en cultivant un environnement d'apprentissage inclusif et enrichissant.

Données qualitatives

Événements marquants en 2025 :

Formation continue des professionnels :

La proposition de formations au sein de l'association ou en extérieur a encore été riche en 2025. Les salariés du CADA ont participé à un grand nombre de formations telles que : Gestion des conflits / Santé mentale / Les professionnels face au deuil / Barbarie violence extrême / VIF femmes étrangères...

Cadre réglementaire :

En 2025, l'équipe du CADA s'est fortement mobilisée pour préparer **l'évaluation qualité de l'établissement** qui a eu lieu en février 2026. Cette année a représenté un travail conséquent qui a nécessité de nombreuses mises à jour des documents, un important travail de tri et de réorganisation des pratiques et des procédures. Si cette préparation a demandé un travail conséquent aux professionnels, ce fut également une démarche très enrichissante. Elle a permis aux professionnels de prendre du recul sur leurs pratiques, de mieux structurer certains outils de travail et de renforcer une culture commune autour de la qualité de l'accompagnement.

En parallèle de ce travail, nous avons **mis à jour le projet de service en collaboration avec l'HUDA**. Ainsi, dans la projection de transformation des places HUDA en CADA, le projet est unique sur les 2 dispositifs afin de faciliter l'intégration des pratiques HUDA à celles du CADA.

Actions collectives :

Favoriser la participation des usagers :

En 2025 ont été menées des actions permettant de favoriser la participation des usagers sur chaque antenne du CADA. Les données récoltées ont ainsi pu être annexées au projet d'établissement du CADA. Ces actions qui doivent perdurer ont pour but d'engager un travail de co construction avec les personnes accueillies, pour des raisons à la fois éthiques, professionnelles et réglementaires. Le CADA et l'HUDA de Chalon ont créé à la suite des actions, des groupes de travail avec les personnes accueillies qui se retrouvent chaque mercredi matin pour échanger autour de différentes thématiques et ainsi participer à l'amélioration de leur prise en charge. À Mâcon, une éducatrice formée à l'ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) propose des séances aux personnes accompagnées, adultes et enfants. L'objectif est d'accompagner la personne dans l'élaboration de ses propres réponses. C'est un atout de choix avec une population qui peine souvent à s'exprimer.

Activités autour de la santé et du bien-être :

Après un an d'atelier d'art thérapie dispensé sur Mâcon en 2024, une musicothérapeute propose des séances aux personnes accueillies sur le CADA, le CPH et l'HU de Cluny depuis novembre 2025. L'art thérapie offre un espace d'expression et de reconstruction là où les mots sont parfois impossibles

La journée mondiale des réfugiés :

- **Mâcon** : clôture des ateliers d'art thérapie par 3 spectacles qui ont rencontré un franc succès ;
- **Cluny** : comme l'année précédente, le CADA s'est greffé au centre social et au CCAS de la ville pour un repas partagé accompagné d'un concert ;
- **Chalon-sur-Saône** : en lien avec AGIR et ADOMA, temps convivial et animation musicale ;
- **Montceau-les-Mines** : organisée en lien avec Habitat et Humanisme et la Régie de Quartier : réalisation d'une fresque, animations diverses, témoignages des participants à la forêt comestible.

Un bel exemple de Co Construction à Chalon-sur-Saône :

Un groupe de parole se réunit une fois par semaine depuis le 24 septembre 2025. Ces temps d'échange ont permis la mise en place de plusieurs initiatives concrètes :

- Création d'outils destinés à être affichés dans les logements : plannings des tâches ménagères, listes des tâches ménagères, supports relatifs au tri des déchets ;
- Recherche d'associations ayant besoin de bénévoles, afin d'orienter les participants et les nouveaux arrivants selon leurs souhaits d'engagement ;
- Élaboration d'une charte co-construite avec les membres du groupe, visant à favoriser l'adhésion et l'intégration des nouveaux arrivants ;
- Participation de plusieurs séances FALC

L'un des objectifs majeurs impulsés par le groupe est la lutte contre l'isolement. Une réflexion continue est menée autour de la mise en place d'activités variées : sportives / culturelles / temps de découverte interculturelle ...

Deux membres du groupe ont été **élus** le 16 décembre 2025, au sein du Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées (CRPA) **pour la région Bourgogne**. Cette élection leur permet de participer à des instances et commissions régionales, auprès de la COMED par exemple, pour un mandat de 3 ans.

Inscription dans l'environnement :

Inscrire une personne accompagnée dans son environnement en proposant des actions ouvertes sur d'autres structures ou des visites de lieux extérieurs est essentiel dans l'accompagnement social. Cela favorise l'insertion, l'autonomie et la participation à la vie sociale :

- **Le Creusot** : action collective en partenariat avec l'asso Solid'R (bénévolat alphabétisation) dans le cadre de la célébration du nouvel an. Participation Café Clinique organisé par Humanity autour de la prise en compte de la souffrance psy des personnes accompagnées / Partenariat récurrent avec le PRE (Programme de Réussite Educative) au bénéfice des enfants hébergés.
- **Chalon-sur-Saône** : Organisation d'une sortie à Cluny afin de faire découvrir la ville aux participants et de partager un moment convivial. Les bénéficiaires ont pris des photographies qui seront ensuite affichées dans le bureau d'entretien correspondant. (chaque bureau porte le nom d'une ville des environs).
 - Randonnée dans les hauteurs de Givry, permettant de découvrir un nouveau village ainsi qu'une pratique sportive. Des photos ont également été réalisées afin de décorer le bureau d'entretien associé.
- **Montceau-les-Mines** : visite du temple des milles bouddhas à la Boulaye afin de les ouvrir à d'autres cultures / inscription de plusieurs enfants aux clubs de sport (foot, baskets) pour travailler leur intégration / organisation d'un temps entre femmes à Humanity (crêpes) afin d'apprendre à utiliser une recette et partager un moment hors des temps d'accompagnement classiques / Rencontre de plusieurs partenaires pendant les réunions d'équipe afin de se présenter à nouveau et se coordonner au mieux (AGIR, France Travail, Croix-Rouge, Secours Catholique, etc...)
- **Mâcon** : cours d'informatique à la médiathèque pour une famille / Inscription des familles sur les différents centres sociaux pour des activités.
- **Tournus** : L'association ESP de Tournus propose aux publics du CADA, du CHRS, du SARS et du SAO une activité de glanage suivie de la préparation du repas avec les récoltes / le CADA propose des après-midis jeux mensuelles à la ludothèque pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Difficultés repérées :

Limites d'accès aux soins :

Comme les années précédentes, les travailleurs sociaux ont remonté des **problèmes** majeurs concernant l'**accès aux soins** de santé pour les personnes accompagnées par nos dispositifs d'accueil (CADA / HUDA / CPH). Malgré la volonté des acteurs et partenaires impliqués dans ce domaine, nous faisons face à des limites qui **entravent** notre capacité à remplir nos **missions d'accompagnement**.

L'absence de suivi médical entrave notre capacité à accompagner efficacement nos bénéficiaires dans leur parcours médical. L'absence de professionnels de santé pourrait entraîner à terme un grave problème de santé publique.

Intégration des BPI :

La **pression liée à la garantie d'une fluidité reste intense** et les équipes doivent accompagner les familles à trouver des solutions de sortie dans des temps impartis qui sont très courts. Les cours de français dispensés par la plateforme FRELLO limitent l'évolution de la maîtrise de la langue de certains BPI qui à l'issue de leur formation ne présentent toujours pas une maîtrise du français permettant d'engager des démarches d'insertion.

Sans la pratique de cette langue, les personnes peinent à accéder à l'emploi et à comprendre et maîtriser les enjeux liés à leurs démarches administratives.

Plaintes et réclamations :

Il n'y a pas eu de plainte ni de réclamation en 2025. Une charte a vu le jour et une sensibilisation de tous, professionnels et personnes accompagnées est en cours. Avec le travail sur l'évaluation qualité CADA, l'affichage et les modes de dépôt de plainte et réclamation ont été mis en place et expliqués aux personnes en fin d'année. Nous pourrions analyser en 2026 cette nouvelle pratique.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Un EIG a été signalé sur le CADA. Il concernait la tentative de suicide d'une femme isolée hébergée au CADA de Tournus suite à un rejet de la CNDA.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

- **Mise à jour du projet de service** qui a été finalisé et validé par le Conseil d'Administration. Les fiches actions du projet ont été mises en suspens, le temps de la préparation de l'évaluation qualité. Le travail reprendra en 2026.
- **Préparation de l'évaluation qualité** : L'année a été marquée par de nombreux temps de travail réunissant l'ensemble des professionnels du CADA, toutes fonctions confondues. L'évaluation a eu lieu du 4 au 6 février 2026. Ce travail a apporté plusieurs choses aux équipes :
 - La préparation a obligé les équipes à formaliser leurs méthodes de travail (processus d'accueil, accompagnement des usagers...)
 - En analysant ce qui fonctionne ou non, nous avons pu mettre en avant nos points forts et nos axes d'amélioration ;
 - Impliquer l'ensemble des professionnels a favorisé la cohésion des équipes. Cette année nous a permis à tous de prendre du recul sur ses pratiques dans le but de monter en compétence qualitativement sur nos missions.

Perspectives 2026 :

À la suite des résultats de l'évaluation CADA, il nous faut programmer des temps de travail sur le plan d'action pour 2026.

Penser davantage à la co-construction avec les personnes accompagnées au CADA est un enjeu essentiel que nous mettrons au cœur de nos réflexions en 2026. Cela permet de passer d'un accompagnement trop "pour" les personnes à un accompagnement "avec" elles. Les personnes doivent être davantage associées aux décisions, aux projets et à l'organisation de la vie du CADA.

LEXIQUE

AGIR :	Accompagnement Global et Individualisé pour l'Intégration des Réfugiés
AJ :	Aide Juridictionnelle
ARV :	Aide au Retour Volontaire
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP :	Budget Opérationnel de Programme
BPI :	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CIR :	Contrat d'Intégration Républicaine
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CNDA :	Cour Nationale de la Demande d'Asile
COMED :	Commission Départementale de Médiation
CPH :	Centre Provisoire d'Hébergement
DALO :	Droit au Logement Opposable
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
EIG :	Événement Indésirable Grave
ESP :	Economie Solidarité Partage
FALC :	Facile à Lire et à Comprendre
FLE :	Français Langue Etrangère
FLS :	Français Langue Seconde
HU :	Hébergement Urgence
HUDA :	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IML :	Intermédiation Locative
OFPRA :	Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides
RMU :	Référés Mesure Utiles
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
UPE2A :	Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants
VIF :	Violences Intra-Familiales